

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS des 4 et 5 octobre 2017

REPRESENTAIENT L'UNSA

Guislaine DROIN	EPLEFPA Saintonge	05.46.93.19.66	guislaine.droin@educagri.fr
Sylvie GARCIA	DDT Vaucluse	04.90.16.21.16	sylvie.garcia@vaucluse.gouv.fr
Candida FERREIRA	DDT Cher	02.36.78.40.84	candida.ferreira@cher.gouv.fr
Christine VALLANTIN	DRAAF B. Normandie	02.31.24.99.45	christine.vallantin@agriculture.gouv.fr
Pascale WAGNER	LEGTA Courcelles Chaussy	03.87.64.03.17	pascale.wagner@educagri.fr

DECLARATION LIMINAIRE

Alors que cette CAP va statuer sur la liste d'aptitude pour les promotions des agents de C en B, il est consternant de voir apparaître, à nouveau, des candidats ayant refusé leur promotion.

Cette problématique d'inversion de carrière a de quoi décourager les agents. Nous demandons donc le maintien des taux pro/pro des dernières années qui serait pour eux un signe de reconnaissance.

Par ailleurs, comme pour les agents de l'enseignement agricole, nous soulignons la pertinence de la création de la fonction de médiateur pour tous les agents du ministère. Cela permettrait, au travers d'un regard extérieur, d'apporter une expertise lors d'un différend avec l'administration ainsi que d'obtenir des conseils.

Les agents de notre ministère subissent comme tous les fonctionnaires les décisions liées à leurs conditions de travail et de rémunération. De plus, les orientations du ministère en matière de ressources humaines ne vont pas les rassurer.

En effet, nous dénonçons de manière régulière les problématiques liées au RIFSEEP :

- Ainsi, la cour administrative de Nantes a jugé que reconnaître l'octroi d'une NBI à un agent et en parallèle lui diminuer sa part fonction revient à neutraliser cette majoration spécifique. Elle a condamné le Ministre de l'Agriculture à reverser la NBI à une SA.

L'UNSA a exposé cette jurisprudence au groupe de travail sur le RIFSEEP. Cependant, le ministère n'a pas daigné en tenir compte dans la dernière version de la note de service. Nous dénonçons à nouveau cette pratique pénalisante.

- De même, la diminution drastique du CIA pour un agent logé ou pour un agent à temps partiel n'est pas acceptable, car il est lié uniquement à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

En ce qui concerne les annonces du gouvernement, la réduction du nombre de fonctionnaires ainsi que l'augmentation de la CSG, sans compensation pérenne, ne va pas motiver les agents.

Par ailleurs, nous insistons pour que les engagements pris pour le PPCR soient bien respectés et que ce dispositif soit mené à son terme.

Afin d'affirmer notre détermination, l'UNSA sera présente à la journée d'action de l'intersyndicale Fonction Publique le 10 octobre 2017 sur l'ensemble du territoire.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Plusieurs points vont au delà du champ de compétences de notre ministère, car ils relèvent d'une décision interministérielle

INVERSION DE CARRIERE

La DGAFP, alertée par le ministère et les organisations syndicales, n'a pas encore examiné la situation.

TAUX PRO/PRO

On arrive à la fin du dispositif triennal du plan de requalification de C en B, le Ministère a pour objectif de demander la reconduction de l'augmentation du taux pro/pro.

CSG

Ce dossier n'est pas du ressort du Ministère de l'Agriculture. L'administration dispose du même niveau d'information que tout un chacun.

PPCR

Le financement des mesures PPCR a été intégré dans le Projet de Loi de Finances 2018 pour le Ministère de l'Agriculture mais est soumis à la décision du Premier Ministre.

Concernant les décisions propres au Ministère de l'Agriculture

MEDIATEUR

L'administration explique que cette fonction existe déjà au travers des missions assurées par les IGAPS. Elle ne s'oppose pas à une éventuelle réflexion, mais souligne le caractère exceptionnel du recours à une médiation.

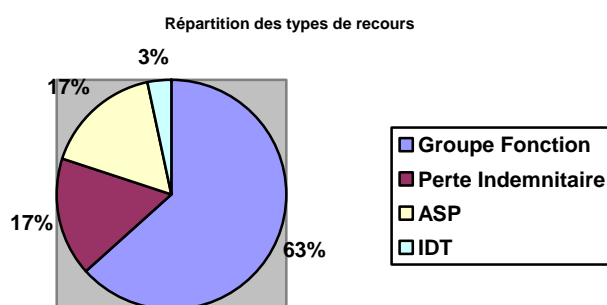
NBI

Le président de la CAP souligne que des décisions de justice contraires ont été rendues. Le dossier est à l'étude auprès de la Secrétaire Générale qui ne dispose pas encore de tous les éléments pour statuer.

RECOURS

RECOURS	AVIS CAP
DEMANDE DE REVISION DU GROUPE DE FONCTION 17 RECOURS	2 avis favorable pour le groupe 1 5 avis favorable pour le groupe 2 5 avis partagés 3 expertises IGAPS 2 demandes METS vus à la CAP du METS
DEMANDE DE REVISION DU GROUPE DE REVISION ET DU CIA 1 RECOURS	1 avis favorable
DEMANDE DE REVISION DU CIA 3 RECOURS	1 avis favorable 1 expertise 1 avis partagé
DEMANDE DE REVISION DE LA PERTE INDEMNITAIRE ENTRE 2015 et 2016 3 RECOURS	1 avis favorable 2 avis partagés

DEMANDE DE REVISION DU MONTANT ANNUEL DU RIFSEEP DE L'ANNEE 2016 1 RECOURS	1 expertise
DEMANDE DE REVISION DECROISEMENT ET REGIME INDEMNITAIRE 1 RECOURS	1 avis partagé
DEMANDE DE REVISION DE L'ATTRIBUTION DE L'IDT POUR 2016 1 RECOURS	Demande METS vu à la CAP du METS
DEMANDE DES AGENTS DE L'ASP 5 RECOURS	1 avis favorable 1 avis partagé 2 expertises 1 report à la prochaine CAP



AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- PROMOTIONS DANS LE CORPS DES SA AU TITRE DE 2017
- INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT
- TITULARISATION

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

PROCHAINE CAP : 27 et 28 novembre 2017

Ordre du jour :

Mutations
Détachements,
Intégrations,
Avancements aux grades de SA classe supérieure et SA classe exceptionnelle
Recours
Divers